Des petits exploitants forestiers wallons ont la corde au cou

L'épidémie de peste porcine africaine empêche toute vente de bois.

est un appel au secours que lancent ce jeudi des représentants du secteur forestier wallon. Ils vont défiler dans les rues de Namur, jusqu'au siège du gouvernement wallon, pour réclamer d'urgence la reprise de leurs activités d'exploitation du bois, à l'arrêt complet depuis septembre 2018 dans la zone forestière du sud de la province de Luxembourg interdite d'accès à cause de l'épidémie de peste porcine africaine

Ramon Reyntiens sera de la manifestation. Propriétaire forestier, entrepreneur de travaux forestiers et versé dans le commerce de bois, il possède 350 hectares de feuillus et de résineux dans la commune

de Chiny. Au sein de la zone interdite de 30000 hectares entourée par une clôture, on ne peut plus exploiter le bois, au moins jusqu'au 15 mai. Comme il n'a plus rien à vendre, Ramon Reyntiens est en cessation de

paiement, virtuellement en faillite et "pour survivre, j'ai dû emprunter de l'argent", dit-il.

Six ventes ratées

"Il y a trois ventes de bois sur l'année et on a perdu celles de l'automne et de l'hiver 2018, les trois de 2019 et nous allons rater celle du printemps 2020. On espère pouvoir réaliser celles de l'automne 2020 et les premiers paiements pourraient se faire fin 2020 ou début 2021 puis à la mi-2021", ex-plique le propriétaire forestier. Plus un centime ne rentre donc dans les caisses alors qu'avant cette crise sanitaire, les ventes lui rapportaient un peu plus de 100000 euros par an.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, à la crise de la peste porcine s'ajoute celle des scolytes, des insectes qui trouent le bois, le rendant beaucoup moins ou pas du tout attractif pour les acheteurs. "Le marché du bois frais s'est effondré et il faudra des années pour qu'il retrouve des prix honorables", précise Ramon Revntiens.

Il se bat, avec d'autres, depuis

dix-sept mois pour sauver la filière bois de la zone interdite.

Très peu d'indemnisés

"Nous avons rencontré la ministre Tellier (Céline Tellier, ministre wallonne Écolo de l'Environnement, NdlR) le 11 février. Elle a pris conscience que c'est un pan entier de l'économie qui est sacrifié, contrairement aux éleveurs de porcs de la zone qui ont été tout de suite indemnisés par le gouvernement wallon. Pour le secteur forestier c'est le néant absolu L'ex-ministre René Collin avait libéré une enveloppe de 4 millions d'euros. En réalité, les conditions d'octroi sont tellement restrictives qu'il n'y a que huit exploitants forestiers et trois propriétaires qui sont parvenus à se faire indemniser", signale Ramon Reyntiens.

Les demandes de ces exploitants sont la reprise des travaux sylvicoles (de gestion de la forêt) et des exploitations de tous les types de bois, y compris les bois scolytés. "Il n'y a aucun risque de propagation

Des

représentants

du secteur

forestier wallon

manifestent à

Namur ce jeudi.

du virus de la PPA car les 340 km de clôture qui entourent la zone sont hermétiques (les sangliers ne passent pas) et car, selon l'Afsca fédérale (Agence pour la sécurité de la chaîne alimentaire), les quelque 200 ou 300 san-

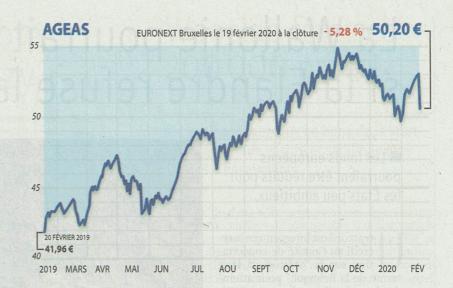
gliers qui sont dans l'enceinte clôturée ne sont pas contagieux", affirme le propriétaire forestier.

Si rien ne bouge au niveau des ouvoirs publics, il y aura des faillites, prévient Ramon Reyntiens. "Les plus touchés sont les petits propriétaires, les TPE et PME de la filière bois.'

Les lenteurs de l'Afsca

Reste que, selon notre témoin, l'Afsca aurait pris conscience de l'impact des mesures d'interdiction de circulation en forêt sur ce secteur. "Mais l'Afsca fonctionne extrêmement lentement, mettant de 3 à 6 mois pour rédiger des rapports. Et là, parce qu'on va manifester, panique à bord: ils ont demandé un rapport rapide sur la situation qu'on leur a exposée en novembre. On l'attend donc vers la mi-mars, ce qui permettra que la ministre rédige un nouvel arrêté sur la levée de l'interdiction de circuler en forêt. Il devra encore passer au conseil d'État. On n'aura malheureusement et probablement rien avant le 16 mai", conclut Ramon Reyntiens.

Isabelle Lemaire



Ageas chute en Bourse mais pas d'inquiétude

milliards

pour les actionnaires

Depuis sa création en 2009,

Ageas a redistribué

6.138 milliards d'euros aux

actionnaires.

Le bénéfice de l'assureur est en baisse au 4° trimestre et le dividende en hausse.

9 action Ageas a perdu 5,17% mercredi, après la publication des résultats du dernier trimestre 2019. L'assureur né des cendres de Fortis a annoncé un bénéfice net de 102 millions d'euros, contre 154 millions un an auparavant. En cause: l'impact de "quelques grands sinistres et d'une activité au Royaume-Uni moins rentable", a expliqué le CEO Bart

Ce dernier a toutefois affirmé en conférence de presse "ne pas se laisser déstabiliser" par l'évolution du cours de Bourse. "Il y a quasi toujours une

baisse du cours après la sortie des résultats suivie d'une remontée. Aucune des autres compagnies d'assurance de référence à part Swiss Life ne fait mieux qu'Ageas. Une petite correction de temps en temps n'a rien d'anor-

mal. Les investisseurs, qui ont par définition toujours raison, s'attendaient à des résultats au quatrième trimestre un peu plus élevés. On regarde les performances à un an. Un trimestre est rarement comme le précédent. On essaie de comprendre cette baisse du cours mais elle n'est pas de nature à nous inquiéter. Le rapport cours/bénéfice est supérieur à la moyenne du secteur", a ajouté le CEO.

L'effet du coronavirus

Parmi les éléments qui peuvent aussi expliquer cette correction, il y a "peut-être aussi l'inquiétude sur la situation en Chine suite à l'épidémie du coronavirus", a précisé le CEO. Il a toute-fois relativisé l'impact direct du coronavirus tout en ajoutant que cela pouvait avoir un effet indirect à cause du ralentissement économique qui en ré-

Pour l'ensemble de l'année, Ageas affiche un bénéfice de 979 millions d'euros, contre 809 millions un an auparavant. Ce sont les "meilleurs ré-sultats de son histoire", titre le communiqué. Histoire qui a commencé en 2009 suite au démantèlement du groupe belgo-néerlandais Fortis.

L'encaissement est lui en hausse de 11%, à 35,9 milliards d'euros, avec notamment des bonnes performances de l'assureur en Belgique et en Asie.

Ageas a aussi annoncé hier un dividende de 2,65 euros, en hausse de 20%. Ce montant correspond à un ratio de 50% des bénéfices. Depuis la création du groupe en 2009, Ageas a redistribué aux actionnaires

6,138 milliards d'euros, en grande partie sous la forme de dividendes (4 milliards) et par rachat d'actions (1,876 milliard).

Transaction Fortis

Ageas a aussi fait le point sur le processus

d'indemnisation des actionnaires pour un montant total de 1,3 milliard d'euros. Sur la base des chiffres communiqués par Computershare, le gestionnaire indépendant des plaintes au 31 décembre 2019, quelque 209000 plaintes sur les 290000 environ déposées ont reçu une indemnisation partielle pour un montant de 702 millions. À fin janvier, le montant atteint est de 725 millions d'euros. Le règlement proposé n'a cependant pas satisfait tous les actionnaires. Sept parties se sont manifestées auprès du tribunal de Arnhem (Pays-Bas). L'affaire a été suspendue jusqu'au 3 mars, dans l'attente d'un éventuel arrangement.